

Séance plénière du 4 décembre 2018

AVIS - AP N°26-05/2018

Programme prévisionnel du Fonds d'Investissement Routier et des Transports (F.I.R.T. 2019)

En présence de : Ariane FLEURIVAL, Jean-Marc AIMABLE, Oliver ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-Pierre BACOT, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN DE JESEY, Franck KRIVSKY, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Marie-Josée CRESSON, Monique ELFORT, Roger FLEURIVAL, Raymond HORTH, Jean-Luk LEWEST, Didier MAGNAN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle HORTU, Pierre PERROT, Valérie ROBINEL, Magali ROBO – CASSILDE, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD, Chantal PORRINEAU, Janie CESTO, Stéphane LAMBERT, Cynthia PIEJOS, Willy CHARLES – NICOLAS.

Absents excusés : Jean-Pierre BEAUFORT, Albert DARNAL, Rosemonde DENEFF, Rémi GIRAUD ;

Procurations :

Antoine PRIMEROSE /Mandat à Ariane FLEURIVAL
Joelle FRANCILLON/Mandat à Franck KRIVSKY
Thara GOVINDIN/Mandat à Stéphane LAMBERT

Etaient absents : Philippe ALCIDE – DIT – CLAUZEL, Jean-Marc BROUETTE, Benoit DE THOISY, Alexandre DECHAVANNES, Sarah EBION, Paulin FELIX, Camille GUEDON, Jean-José MATHIAS, Gregory NICOLET, Isabelle NIVEAU, Nicole PALCY, Georges-Michel PHINERA HORTH, Léonard RAGHNAUTH, Albert SIONG, Claude SUZANNON.

L'administration territoriale :

- Hervé TONNAIRE, Directeur Général des services
- Yannick BUISSON-ROTSSEN, Service Fiscalité
- Aline CROISIC, Pôle Affaires Européennes
- Yana OTHILY, Pôle Affaires Européennes
- Delphine DELASSUS, Pôle Affaires Européennes

L'administration du CESECEG :

- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Maria CHITOO, Chargée de Mission
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée
- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Kinzy LEWIS, assistante de mission
- Béatrice PARESSEUX, assistante de mission
- Augustine AUGUSTE, assistante de mission,
- Thierry JOSEPH, conducteur territorial
- Philippe DAUDET, conducteur territorial

Rapport Collectivité Territoriale de Guyane n° AP-2018-78-3

Les conseillers notent un décalage notoire entre certaines communes. Ils seraient souhaitables que des communes comme Apatou puissent bénéficier d'une réévaluation de leur FIRT garanti par rapport à d'autres communes qui n'ont pas les mêmes infrastructures routières.

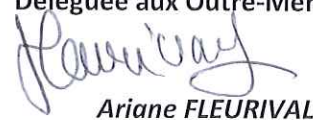
Ils s'étonnent de la répartition entre les communes en fonction des différents critères et préconisent que les clés de répartition soient réévaluées et plus explicites afin de coller à l'objectif du FIRT. Il faudrait trouver d'autres sources de financements pour abonder le FIRT.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance plénière le mardi 04 décembre 2018

La Présidente du CESECEG
1^{ère} Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer




Ariane FLEURIVAL